

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
REUNION DU 3 DECEMBRE 2020**

A - VIE QUOTIDIENNE

Réf : 272

G01/11/20 : Au niveau du n° 25 du chemin des Abreuvoirs, il y a deux puisards (avaloirs d'eaux pluviales) un de chaque côté de la rue. Celui du côté pair a été curé (au début de l'année, si je me souviens bien) suite à une doléance que j'avais porté. Mais celui du côté impair a été oublié. Il s'est rempli de détritrus et les herbes y poussent. Il a grandement besoin d'être curé.

Réponse :

Une purge des racines sera programmée pour le début d'année 2021

G02/11/20 : Au carrefour du chemin Jacques Romance et chemin du Grand Foc il y a un grand pin sur l'emprise du chemin, et ses racines soulèvent dangereusement le bitume, juste au niveau du marquage du STOP

Réponse :

Un traitement de racine sera effectué.

G03/11/20 : Curieusement ce chemin porte la plaque « **chemin jacques Romance** » à son croisement avec le chemin des abreuvoirs, et porte la plaque « jacques Romanse » au carrefour avec le chemin du Perdigal. L'une des deux est sûrement fausse ?

Réponse :

Une vérification sera effectuée par le service voirie.

G04/11/20 : En sortant de la **rue Beaulieu** pour tourner à gauche Avenue de Saint Vincent, on est gêné par un grand coffre électrique qui gêne considérablement la visibilité. Il faudrait le déplacer ?

Réponse :

Le coffret évoqué en pied du candélabre d'éclairage public correspond aux équipements mis en place par SUEZ pour assurer la télé-relève des compteurs d'eau. Une demande sera faite à SUEZ pour étudier la possibilité de déplacer cette armoire pour libérer la vue.

G05/11/20 : Concernant les nuisances sonores des établissements professionnels, le maire n'est pas compétent en la matière, si ce n'est de façon « amiable » ? C'est l'Etat par l'intermédiaire de L'Agence Régionale de Santé qui a le pouvoir de contrôler, sanctionner, interdire. Nous allons donc relancer l'ARS pour qu'elle règle ces problèmes. M. LAROSE disait cela en septembre 2019. Depuis il n'a pas eu de réponse, car ils sont occupés par la pandémie ! Or cette saison qui vient de s'écouler, les Sables d'Or était plus calme, par contre Mer et Soleil avait pris le relais.

Réponse :

Nous souhaitons retrouver le cours "normal" des choses en relation avec les référents de l'ARS. Comme vous avez pu le constater cet été, très peu de nuisances des établissements professionnels et par contre beaucoup de tapages par les particuliers, dans tous les quartiers, lors de fêtes privées.

Concernant le camping cité, nous avons enregistré 2 plaintes téléphoniques d'une même personne au cours de l'été, pour des nuisances de proximité avec le camping (micros, fond sonore, ...) Nous avons rencontré le propriétaire du camping afin de l'informer de ces nuisances et lui demander bien évidemment d'y remédier.

G06/11/20 : La fin du **chemin du sucre** donnant sur l'Avenue de Saint Vincent est plus étroite que le reste du chemin. Il semblerait que certains habitants aient refusé de céder le terrain nécessaire à l'alignement. Des recherches au sein des archives vont être menées afin de savoir s'il y a eu des refus, sinon l'élargissement sera effectif ?

Réponse :

Ce chemin fait l'objet de l'emplacement réservé numéro 62 au PLU (élargissement à 10 mètres de large). Effectivement tout le chemin n'est pas encore élargi. Des démarches ont été réalisées à l'époque de manière globale. Depuis nous sommes intervenus de manière très ponctuelle (à la demande d'un propriétaire ou à l'occasion d'un permis). Ce chemin ne fait pas partie des opérations retenues dans le programme de travaux de la direction voirie.

G07/11/20 : La piste cyclable **route de Saint Vincent**, commencée en 2003, fin programmée en 2011, et reportée à une date ultérieure, sera proposée à l'arbitrage budgétaire 2015/2016. Fin 2017, une étude a été réalisée pour une voie douce sur l'Avenue de Saint Vincent sur une longueur de 820 m (du chemin de la Chevrette à l'Avenue François MAS) Le montant des travaux étant estimé à environ 500.000 euros, une variante est à l'étude. Le projet n'est pas abandonné puisque Monsieur le Maire la propose dans son programme électoral en 2020.

Réponse :

Le projet est maintenu dans le programme du mandat 2020/2026. Les contraintes budgétaires liées à la crise sanitaire obligent à un décalage de certains investissements

G08/11/20 : La piste cyclable **des Berges de l'Hérault** : Une réflexion a été engagée afin de sécuriser l'accès et le trafic des livraisons dans le périmètre portuaire de la Criée, par le déplacement de la piste cyclable sur l'accotement gauche de la voie.

Réponse :

La réflexion a été engagée.

G09/11/20 : La piste cyclable sur le **chemin de Notre Dame à Saint Martin**. La deuxième portion entre le murier de Sicard vers Notre Dame, sur environ 450 mètres est prévue en 2012. Il semble que le foncier nécessaire à cette opération ne soit pas encore acquis ?

Réponse :

Le foncier n'est pas acquis. Les négociations avec les propriétaires sont suspendues à la réalisation de l'opération d'aménagement sur "La Prunette" actuellement bloquée en raison des désaccords entre propriétaires.

G10/11/20 : **Un troisième brise lames sur la plage du Grau** est à l'étude depuis plusieurs années. Un diagnostic du fonctionnement hydraulique et sédimentaire doit être réalisé en 2019 pour analyser les effets positifs et négatifs des aménagements réalisés en 2012. Une attention particulière sera portée sur le positionnement de l'ouvrage pour ne pas impacter la qualité des eaux de baignade et ne pas fragiliser la jetée du fait des courants ?

Réponse :

La règlementation en matière d'ouvrages de protection du littoral a fortement évolué et aujourd'hui, il est nécessaire de passer par différentes études pour que les services de l'Etat valide la mise en place et le type d'ouvrage qui pourra être installé pour protéger la plage.

Il est bien évident que l'ouvrage qui sera construit ne devra avoir aucune incidence sur la digue de l'embouchure et ne devra pas impacter la qualité des eaux de baignade.

Réf : 272 Bis

G11/11/20 : **Route de Guiraudette** : le manque de trottoirs sur cette route très passagère (en toute saison) est vraiment dangereux alors que nous parlons d'un axe principal de circulation, mais aussi d'un axe important pour les piétons qui se rendent à la plage des Battuts. Impossible de courir (jogging) ou de circuler avec une poussette sur les bas-côtés qui sont toujours sales (bouteilles de bière et autres détritiques) Envisager des poubelles serait judicieux. Virages et sortie de chemins dangereux qui mériteraient des miroirs ou des ralentisseurs, bien que, majoritairement, le comité de quartier ne soit pas favorable sur ce deuxième point.

Réponse :

La route de Guiraudette fera l'objet d'une étude pour le traitement des accotements de chaussée, un revêtement existe sur le côté droit en allant à la plage (il s'agit d'une terre de Pignan permettant l'infiltration des eaux de ruissellement), dans l'attente d'un aménagement, un entretien sera réalisé pour permettre une circulation piétonne plus aisée. Des poubelles seront positionnées.

G12/11/20 : **Impasse des petits pins** : pas d'accès aux camions poubelles. Ne peut-on envisager un camion de taille plus réduite qui pourrait aller jusqu'au bout de l'impasse ? Qu'en est-il d'un éventuel accès en situation d'urgence des premiers secours (pompiers avec camions pour un incendie d'envergure par exemple, zone résidentielle avec villas et parcelles conséquentes, beaucoup de végétation ...)

Réponse :

Effectivement le point de rassemblement des bacs pour la collecte se situe à l'angle du chemin de la Guiraudette et de l'impasse des Petits Pins et nous ne le changerons pas. Le camion de collecte ne rentre pas dans l'impasse car d'une part l'impasse est privée (sur le cadastre l'impasse est privée après la première maison) et d'autre part il n'y a pas de point de retournement pour le camion. Il est formellement interdit que les camions gros ou petits effectuent des marches arrière.

G13/11/20 : Au bout de cette impasse des petits pins se trouve un terrain qui, a priori, serait propriété de la ville de Montpellier. Y a-t-il des projets d'achat par la ville d'Agde de cette parcelle ou autre projet prévu ?

Réponse :

Il s'agit d'un terrain de l'Etat (FNAFU). Sur ce terrain, il y a l'emplacement n°72 relatif à la liaison entre le chemin des Flamants roses et l'impasse des petits. Pas de vente par l'Etat pour l'instant.

G14/11/20 : Dans ce quartier de la Guiraudette, l'entretien des espaces verts et autres voies est inexistant. Chaque riverain se débrouille Avec plus ou moins de talent ! (arbres coupés à ras, végétation à moitié arrachée...)

Réponse :

Une intervention a été programmée.

G15/11/20 : Sur l'Avenue du Littoral, le manque de poubelles est flagrant. A l'intersection de l'Avenue du Littoral et du chemin du Perdigal, les sacs à crottes sont en permanence posés sur les boîtes à lettres de dépôts du courrier.

Réponse :

Des poubelles seront positionnées.

G16/11/20 : Est-il prévu l'élargissement du chemin de la Charrue, suite à l'installation du tout à l'égout, pour l'année 2021, avec la suppression des J 11 au n° 36, la suppression du talus parcelle 318, ainsi que l'entretien des trottoirs ?

Réponse :

Suite au passage de l'assainissement, les travaux d'alignement se poursuivront en 2021. Une partie du talus disparaîtra (celle sur le domaine public). Les J11 restent s'il y a une nécessité de type sécurité routière.

G17/11/20 : Sortie du chemin de la Charrue sur la route de Rochelongue, le panneau priorité à droite, installé au niveau de la piste cyclable en retrait, n'est pas assez visible. Il serait plus visible en alignement du panneau de l'impasse de l'horizon.

Réponse :

Le panneau sera déplacé.

SECURITE :

Sur un plan général, la saison 2020 a été atypique de par le contexte sanitaire « covid-19. Activité Générale.

L'activité générale a été soutenue avec un total d'actions interventions sensiblement égal à la saison 2019 : 1817 contre 1922

- . 1817 actions/interventions en cumulant l'ensemble des postes et brigades.
- . 3400 PVE de toutes natures (2700 en 2019)
- . 429 interventions dans le domaine des Troubles à l'ordre public (316)
- . 206 interventions dans le domaine Délinquance de Voie publique (223)
- . 42 interpellations et Mises à disposition (64)

- Domaine code de la route : 10
- Domaine Troubles à l'ordre public : 13
- Domaine Délinquance de Voie Publique : 2
- Troubles à l'ordre public : 33
- Domaines divers : 47
- Domaine Environnement : 27

B - GRANDS TRAVAUX

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La Ville d'Agde a été identifiée par l'Etat comme une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) dans le cadre du programme national France très haut débit. Cela signifie que des opérateurs privés ont exprimé leur intention de déployer le très haut débit sur la commune.

Le réseau très haut débit installé par l'opérateur retenu par l'Etat pour cet appel à projet correspond à un réseau mutualisé qui pourra être utilisé par l'ensemble des opérateurs.

L'état d'avancement, au 31 octobre, du déploiement de la fibre par SFR-Ftth (opérateur retenu par l'Etat pour la mise en place du réseau mutualisé) est le suivant :

- Nombre total de prises à déployer : 48 794
- Nombre de prises commercialisables : 38 295 soit 78,5 % du total de prises
- Nombre de prises en cours de déploiement : 4 013 soit 8,2 % du total de prises
- Nombre de prises en projet : 6 486 (dont 2 404 en copropriété) soit 13,3 % du total de prises
- Prises à déployer : nombre total de logements ou de locaux identifiés sur la commune et pouvant faire l'objet d'une offre fibre
- Prises commercialisables : prises raccordées pouvant bénéficier d'une offre de raccordement par un fournisseur d'accès
- Prises en cours de déploiement : travaux de raccordement en cours de réalisation
- Prises en projet : les travaux de raccordement ne sont pas encore programmés

L'objectif qui a été donné, par l'Etat, à l'opérateur est un raccordement de la quasi-totalité de la commune pour la fin de l'année à l'exception des logements raccordables sur demande.

Les quatre gros opérateurs du marché (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free) proposent des offres commerciales de raccordement à la fibre.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT « ENTRETIEN DES VOIRIES & VOIES DOUCES »

Comme chaque année, la ville investit dans son patrimoine routier sur de l'entretien de voiries.

Ce sont près de 180 km (630 000m²) de voirie inter urbaine qui sont concernés auquel s'ajoute autant de voies piétonnes.

Pour maintenir un réseau routier sécurisé et de qualité, ce sont près d'1 500 000 € qui sont investis annuellement dans les différents quartiers.

L'arbitrage des investissements et donc des voiries se fait au travers d'une visite de terrain ou de Numéros verts.

En découle une analyse technique (structure, réseaux, trafic..) permettant de conforter les procédures de réfections et définir les coûts des travaux.

Cette année, sur le quartier «Cap Ouest», les rues suivantes ont été retenues :

- Impasse Ranavalo - Réfection de chaussée
- Impasse du Mûrier de Sicard - Réfection de chaussée
- Ch. de la Chevrette - Purges de racines et réfection partielle de chaussée
- Avenue du Littoral aménagement de plateaux traversants

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT « ENTRETIEN DES BATIMENTS »

En termes de patrimoine bâti communal, la Ville d'Agde possède environ 400 bâtiments, de toutes natures confondues, (sportif, scolaire, culturel, sécurité, ...) représentant environ 145 000m² de surface de plancher (SDP). **Soit l'équivalent de 30 TERRAINS DE FOOT environ.**

Parmi ces bâtiments, 120 sont des Etablissements Recevant du Public (ERP), nécessitant un entretien régulier et placés sous la responsabilité de la Direction Architecture et Bâtiments (DAB).

En dehors des opérations spécifiques (poste de police ou centre des congrès par exemple), le budget alloué chaque année pour l'entretien, la mise en conformité ou l'amélioration de ces bâtiments est en moyenne de 800 000.00 €.

Enfin, dans la priorité de nos opérations, nous apportons une attention particulière "au soutien à la rénovation énergétique" et aux économies financières engendrées."

Par exemple, les travaux significatifs pour 2020 ont été, tous secteurs confondus :

- La rénovation complète de l'isolation et de la façade de l'école d'Anatole France (+ de 100 000€)
- Le remplacement de l'intégralité du chauffage (140 unités) du Bâtiment E de l'espace Mirabel (+ de 140 000€)
- La 4e tranche du remplacement des menuiseries de Jules Ferry (+ de 60 000€) pour un coût total de 350 000€ avec une fin d'opération en 2021.

- La 4e tranche de mise en accessibilité des ERP (250 000€) pour un coût total de 2 000 000€ avec une fin d'opération en 2023.

POSTE DE POLICES AVENUE DES SERGENTS

Le marché concernant la création d'un Centre de Sécurité Publique vise à rassembler dans un même lieu les services de la police municipale, le centre de supervision urbain et durant quelques mois de la saison d'été, des agents de la police nationale.

Créé à partir de l'ancien commissariat du Cap d'Agde, le projet a étendu son emprise en rez-de-chaussée sur le domaine public (zone exclusivement réservée aux polices municipale et nationale) et a vu la création d'un étage dévolu au CSU, aux vestiaires et salle de repos des trois entités.

Ce projet permet d'offrir un outil de travail adapté aux besoins des agents :

- Accueil chaleureux du public et moins anxiogène
- Vestiaires et bureaux adaptés à l'augmentation des effectifs
- Salle d'armes aux dernières normes
- Création d'une salle de crise et d'une salle de GPTI

Le CSU dispose quant à lui d'une salle d'écrans équipée de 27 postes (évolutive à 36) permettant un confort de travail aux agents pour la surveillance des 83 caméras dont la ville dispose (nombre qui peut évoluer jusqu'à 100).

Le bâtiment propose 750 m² de plancher, réparti sur 2 niveaux et bénéficiera de la thalassothermie (chauffage et refroidissement par l'eau de mer) pour son système de chauffage et de climatisation.

Le chantier a débuté fin juillet 2019 et a été réceptionné à la fin du mois d'octobre de cette année. Le montant des travaux (hors ameublement et équipements) s'élève à 1 000 000€ TTC. Il est occupé par les agents de la police municipale depuis le 19 octobre 2020.

AMENAGEMENT DES HAUTS DE PLAGE

La Ville d'Agde vient de reprendre les travaux d'aménagement des hauts de plage du village naturiste.

Les travaux, engagés avant la saison estivale, ont consisté en la création d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite depuis le cheminement piéton jusqu'aux futures terrasses.

Depuis la fin du mois d'Octobre, il est procédé à la mise en place de l'esplanade et du cheminement réalisé en bois exotique (Itauba).

Cet aménagement accueillera en saison estivale les terrasses des commerces existants.

En hiver, cet espace sera libre de toute occupation commerciale et non démonté.

Cet espace comme la rampe d'accès seront pourvus d'un nouvel éclairage public.

La fin des travaux est programmée pour le mois de février.

Le montant de cette opération s'élève à 260 000 € T.TC.

Julien AZEMA , ABRIS A CHAUVES SOURIS ET NICHOURS ET OISEAUX

(Chef du service Biodiversité-Espaces naturels, Garde du littoral, Direction de l'Environnement et du Littoral)

VNF porte depuis plus de 10 ans le projet de restauration des plantations du canal du Midi, en remplacement des platanes touchés par la maladie du chancre coloré. Cette opération est porteuse de très nombreux enjeux en matière de biodiversité. En particulier, les oiseaux et chauves-souris qui utilisaient les cavités des platanes ont besoin de nouveaux abris pour assurer leur survie et leur reproduction. Ainsi, 900 nichoirs et gîtes à chauves-souris ont d'ores et déjà été installés sur le Domaine Public Fluvial.

Cet automne, VNF lance une nouvelle campagne inédite de distribution de nichoirs et de gîtes à chauves-souris en élargissant son cadre d'action auprès des collectivités, écoles, entreprises et particuliers qui sont situés ou vivent à proximité du canal du Midi. Ainsi, en tant qu'EPCI mouillé par le canal du Midi, VNF invite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à candidater pour installer un ou plusieurs nichoirs sur le territoire concerné. VNF fournit les refuges assortis de tutoriels pour que chaque volontaire puisse assurer la pose, l'entretien (nettoyage annuel des nichoirs), et observer la faune présente, dans une logique de science participative grâce à une application dédiée.

Il est donc proposé aux représentants de ce comité de participer à cette action.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M LAROSE, M AZEMA.

Représentants du comité de quartier :

ESTEVE Jacques, SUAOU Roger.